



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 56.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	27		
Qui ont pris part à la délibération :	21	Pour :	21
		Contre :	0

Date de la convocation : 14 mai 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. MANERO à M. FERRARI. Mme DENES à Mme PONS.

Absents excusés : MM. MANERO. POUVILLON. VALMY. Mmes DENES. ESTAUN. FABREGAS. LABORDE. OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme BALAGUE.

Objet de la délibération : COMITE DE BASSIN EMPLOI NORD 31 : APPROBATION DE LA CONVENTION EN VUE DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Exposé :

La commune apporte annuellement son soutien financier au Comité de Bassin Emploi nord 31 pour l'ensemble des objectifs et des missions déployés sur son territoire d'action.

Ce soutien financier nécessite la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec cette association. Cette convention qui sera conclue pour l'année civile 2019 prévoit une subvention à l'association de 4.25 € par habitant soit pour 2019 une subvention de 36 057 € (pour 8 484 habitants). La convention comporte également dans son article 4 l'ensemble des engagements de l'association vis-à-vis de la commune en contrepartie de cette subvention, ainsi que les modalités d'évaluation des actions à l'article 5.

Le paiement de la subvention intervient sur demande du bénéficiaire et selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % de la subvention dès la signature de la convention
- le solde de la subvention sur présentation du rapport moral intermédiaire pour l'année 2019, du bilan et compte de résultat et des annexes établis sous le contrôle d'un expert comptable agréé de l'année 2018.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,
Entendu l'exposé de M. PEGOURIE, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Comité de Bassin Emploi nord 31.

Article 2 : de verser une subvention de 36 057 € pour 2019, dont un acompte de 18 028.5 € dès la signature de celle-ci.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190521-21052019_56-DE
Reçu le 27/05/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
23/05/2019

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE